

COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
du 14 Avril 2014*

L'an deux mil quatorze le quatorze avril à dix neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Cinqueux, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

Etaient présents : MM. Philippe BARBILLON, Marc TEINTURIER, Philippe POUDE, Jean-Loup ARCHAMBEAUD, Mmes Audrey JEHANNE, Yvelise BACOT, MM. François GUERLIN, Olivier BIRGEL, Yves DONATI, Mme Isabelle FRONIA, M. Paulo FERREIRA, Mme Emilie DALLE, M. Bernard VANDENBERGHE, Mme Yvette CHARDIN, M. Denis LAVERRE, Mme Monique COPIN et M. Raymond LELEU.

Etaient excusés avec pouvoir : Mme Claude ARCHAMBEAUD (pouvoir à M. Jean-Loup ARCHAMBEAUD) et Mme Isabelle SEVERIN (pouvoir à M. Olivier BIRGEL).

Secrétaire de Séance : Mme Audrey JEHANNE

Approbation du compte rendu de la séance du 04 Avril 2014.

- Point 3 "Election des Adjointes" : M. LELEU fait observer qu'il y a ambiguïté sur le terme "la liste conduite par M. TEINTURIER". L'explication est donnée par M. TEINTURIER : conduite, car il s'agit de liste des adjoints et qu'il se trouve en tête de la liste.

- M. LAVERRE demande si la démission de Mme HUGONIE ne doit pas figurer sur le compte rendu.

Il lui est répondu que non, puisqu'ayant démissionnée avant l'installation de ce nouveau conseil, le suivant sur la liste prend automatiquement sa place et c'est comme si elle n'avait pas été élue.

Le compte rendu de la séance du 04 avril 2014 est approuvé et signé des membres présents.

Monsieur le Maire fait lecture de l'Ordre du Jour.

1. Désignation des représentants dans les différentes commissions communales.

Monsieur le Maire explique que les commissions municipales sont ouvertes à tous les conseillers municipaux. Elles sont chacune animée par un adjoint et reprennent les attributions de chacun de ses adjoints.

Le vote se fait à main levée.

Commission des Finances, du Juridique, du contrôle gestion, de l'audit et des impôts.

Sont candidats, et élus à l'unanimité : M. Marc TEINTURIER (Rapporteur), Mmes Yvette CHARDIN, Monique COPIN, Claude ARCHAMBEAUD, Emilie DALLE et MM Denis LAVERRE, Olivier BIRGEL, Philippe POUDE, Bernard VANDENBERGHE et Jean-Loup ARCHAMBEAUD.

Commission Développement Durable, Urbanisme, Grands Projets, Environnement, Cimetière, SCOTT et PLU.

Sont candidats, et élus à l'unanimité : M. Jean-Loup ARCHAMBEAUD (Rapporteur), Mmes Claude ARCHAMBEAUD, Yvelise BAOT, Audrey JEHANNE, Isabelle FRONIA et MM Philippe POUDE, Bernard VANDENBERGHE, Denis LAVERRE, François GUERLIN et Marc TEINTURIER.

Commission Services Techniques et Travaux.

Sont candidats et élus à l'unanimité : M. Philippe POUDE (Rapporteur), Mmes Isabelle FRONIA, Yvelise BACOT et MM François GUERLIN et Raymond LELEU.

Commission Communication, NTIC, Associations, Sports.

Sont candidats, et élus à la majorité (1 abstention- M. VANDENBERGHE) : Mme Audrey JEHANNE (Rapporteur), Mmes Isabelle SEVERIN, Isabelle FRONIA, Yvelise BACOT et M. Paulo FERREIRA.

Commission Ecole, Enfance, Jeunesse, Bibliothèque, Evènementiel.

Sont candidats, et élus à la majorité (1 abstention- M. VANDENBERGHE) : Mme Yvelise BACOT (Rapporteur), Mmes Audrey JEHANNE, Isabelle FRONIA, Isabelle SEVERIN, Monique COPIN et MM. Philippe POUDE et Olivier BIRGEL.

Commission des Marchés Publics.

Sont candidats et élus à l'unanimité : M. Philippe BARBILLON (Président), MM. Denis LAVERRE, Bernard VANDENBERGHE, Raymond LELEU, Marc TEINTURIER, Philippe PPOUDE, François GUERLIN et Mme Monique COPIN.

Commission des Impôts Directs.

Sont candidats, et élus à la majorité (1 abstention- M. VANDENBERGHE) : M. Philippe BARBILLON (Président) Mmes Isabelle FRONIA, Emilie DALLE M. Olivier BIRGEL.

2. Désignation des représentants au Centre communal d'action social. (C.C.A.S)

Le CCAS se compose de 5 membres du Conseil Municipal + 5 membres extérieurs.

La fonction de Président de cette commission est assurée d'office par le Maire.

Sont candidats, et élus à la majorité (1 abstention- M. VANDENBERGHE) :

Mmes Monique COPIN, Isabelle SEVERIN, Isabelle FRONIA, Audrey JEHANNE et Yvelise BACOT.

Les membres extérieurs seront nommés par arrêté du Maire.

3. Désignation des délégués aux différents syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire rappelle qu'avec le nouveau mode d'élection, les représentants la commune à la Communauté de Commune des Pays d'Oise et d'Halatte ont été élus en même temps que les conseillers municipaux. Il s'agit de M. Philippe BARBILLON et de Mme Audrey JEHANNE.

Syndicat Intercommunal des Marais de Sacy le Grand.

Conformément aux statuts, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection, de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. L'élection se fait à bulletin secret.

➤ DELEGUES TITULAIRES :

Sont candidates : Mmes Yvelise BACOT et Yvette CHARDIN

Mme Yvelise BACOT obtient 13 voix

Mme Yvette CHARDIN obtient 6 voix

Mme Yvelise BACOT est élue déléguée titulaire à la majorité.

➤ DELEGUES SUPPLEANTS :

Sont candidats : Mme Yvette CHARDIN et M. Paulo FERREIRA

Mme Yvette CHARDIN obtient 7 voix

M. Paulo FERREIRA Obtient 12 voix

M. Paulo FERREIRA est élu délégué suppléant à la majorité.

Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO)

Conformément aux statuts, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection, de 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant).

➤ DELEGUE TITULAIRE :

Est candidat et élu à l'unanimité : M. Philippe POUDE

➤ DELEGUE SUPPLEANT :

Est candidat et élu à l'unanimité : M. Denis LAVERRE

Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Eaux Usées de la Région de Pont Ste Maxence (SITEUR).

Conformément aux statuts, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection, de 4 délégués (2 titulaires et 2 suppléants).

➤ DELEGUES TITULAIRES :

Sont candidats et élus à la majorité (1 abstention – M. VANDENBERGHE) : MM. Olivier BIRGEL et Yves DONATI.

➤ DELEGUES SUPPLEANTS :

Sont candidats et élus à la majorité (1 abstention – M. VANDENBERGHE) : MM. Jean-Loup ARCHAMBEAUD et Paulo FERREIRA.

4. Désignation du correspondant Défense.

Messieurs Raymond LELEU et Yves DONATI se portent candidats pour cette fonction.

L'élection se fait à bulletin secret.

M. Raymond LELEU obtient 5 voix

M. Yves DONATI obtient 13 voix

1 bulletin blanc

M. Yves DONATI est élu Correspondant Défense à la majorité.

5. Désignation des représentants auprès du SEZEO (Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise)

Conformément aux statuts, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection, de 3 délégués (2 titulaires et 1 suppléant).

➤ DELEGUES TITULAIRES :

Sont candidats et élus à l'unanimité : MM. Marc TEINTURIER et Denis LAVERRE

➤ DELEGUE SUPPLEANT :

Est candidat, et élu à l'unanimité : M. Paulo FERREIRA

6. Désignation des représentants auprès de la Mission Locale du Clermontois.

Sont candidates, et élues à la majorité (1 abstention- M. VANDENBERGHE) : Mmes Audrey JEHANNE et Claude ARCHAMBEAUD.

7. Désignation d'un représentant auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Est candidate, et élue à la majorité (1 abstention- M. VANDENBERGHE) représentant des élus auprès du CNAS : Mme Yvelise BACOT

8. Vote des taux des taxes locales directes

Monsieur le Maire propose pour ce début de mandature de reconduire les taux votés l'an passé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide le maintien des taux actuellement en vigueur et vote les taxes directes locales suivantes, pour 2014 :

- Taxe d'habitation 9.84%
- Taxe Foncier Bâti 21.33%
- Taxe Foncier Non Bâti 41.33%

9. Vote des subventions communales

Les membres de la commission des associations n'ayant pas eu le temps, depuis leur récente installation, d'étudier les demandes qui ont été adressées à la mairie, Monsieur le Maire propose, pour cette année une augmentation de 20% pour toutes les associations.

Mme FRONIA demande quels sont les critères d'attributions.

M. LELEU informe que les subventions sont accordées au vu entre autre, du rapport d'activité, du compte rendu de la dernière assemblée générale, de la liste du conseil d'administration actualisée.

M. BIRGEL demande si est incluse la toute nouvelle association "Au Gré du Fil".

Cette association a déposé une demande, mais pour prétendre à une subvention, il faut avoir au moins un an d'existence.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre - Mmes Isabelle FRONIA et Emilie DALLE) adopte l'augmentation de 20% des subventions octroyées en 2013.

Les subventions exceptionnelles seront étudiées au cas par cas.

Les subventions 2014 sont les suivantes :

Association	Subvention 2014
Amicale	480
Coyotes Country Club	600
Cyclotourisme	240
Gymnastique volontaire	240
Judo	960
Pétanque	600
Randonnée pédestre	600
Rythm et aérogym	840
ACPG-CATM	596
Amitié loisirs	300
ASPC	360
ASPEC	360
Comité des fêtes	600
Coopérative scolaire	900

10. Vote de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le versement d'une subvention sur le budget du C.C.A.S. permet le règlement des dépenses liés, pour une large part aux colis et au repas des aînés, viennent ensuite les allocations naissances, les aides à la personne, etc.

Il indique qu'une subvention d'un montant de 12 200 euros est nécessaire à l'équilibre du budget. Une large marge de sécurité étant néanmoins prévue.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de la subvention de 12 200€ (douze mille deux cent euros) et autorise le Maire, ou son représentant à signer les écritures correspondantes sur les différents budgets au titre de l'année 2014.

11. Revalorisation des tarifs communaux

Monsieur le Maire propose pour ce début de mandature de reconduire les tarifs votés l'an passé.

SERVICE	Tarif Année 2014
Droit de place :	
Commerce Alimentation Ambulante	5.60
Branchement électricité mensuel	10.00
Droit de place	145.00
Location de chaise	0.50
Location de table	2.00
Cauton Loc. Chaises et Tables	80.00
Raccordement réseau assainissement	2.300,00
Concession Cimetière	300.00 (50 ans renouvelables)
Concession Columbarium	500.00 (30 ans renouvelables)
Cavurne	300.00 (30 ans renouvelables)
Vacation Police	20.00 Et ½ tarif pour la seconde exhumation dans le même caveau
Bibliothèque (cotisation annuelle/foyer)	7.00
Petite Salle pour Cinquatiens	275.00
Petite Salle pour Extérieurs	300.00
Cauton Petite Salle	250.00
Salle du Parvis	120.00
Cauton Salle du Parvis	120.00
Cauton Grande salle	500.00
Grande Salle pour Cinquatiens	560.00
Grande Salle pour Extérieurs	650.00

Il est précisé que la location aux Cinquatiens les engage de toute part (caution, assurance, état des lieux, règlements des dégâts s'il y a lieu...)

12. Institution d'un Droit de préemption urbain sur toutes les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire fait remarquer que cette délibération a vocation obligatoire.

Le Droit de Préemption Urbain de la commune sur les propriétés bâties ou non bâties, doit être imputé au Plan Local d'Urbanisme récemment voté par la précédente mandature.

Mme CHARDIN demande une précision sur le rôle du conseil municipal lors des préemptions.

M. TEINTURIER explique que si la commune est acheteuse d'un terrain ou autre il faut justifier d'un projet voté au conseil pour débloquer les crédits nécessaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 211.1 et suivants et R 211.1 et suivants ;

VU la délibération en date du 19 Mars 2014 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de Cinqueux.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de se doter d'un outil d'intervention foncière par l'exercice d'un droit de préemption sur les zones urbaines et les zones d'urbanisation future inscrites au PLU ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 contre - M. VANDENBERGHE)

DECIDE :

D'instituer un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur toutes les parcelles, bâties ou non, situées dans les zones urbaines (U) ou d'urbanisation future (AU) inscrites au PLU susvisé et délimitées par le plan ci-annexé.

DIT :

Que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département ;

Que la présente délibération sera annexée au PLU susvisé ;

Que la présente délibération et le plan seront notifiés à :

M. le Préfet de l'Oise ; M. le Sous-préfet de SENLIS; M. le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture; M. le Directeur Départemental des services fiscaux ; M. le Président du Conseil Supérieur du notariat ; M. le Président de la chambre départementale des notaires ; M. le Bâtonnier du barreau constitué près le T.G.I de Beauvais; M. le Chef du greffe du T.G.I de Beauvais.

13. Convention pour l'informatisation de la bibliothèque

Ce point avait été abordé lors de la séance de conseil du 19 mars 2014.

Les conseillers municipaux alors en exercice avaient demandé son report pour plus d'information.

Parmi les interrogations diverses, une question est posée par M. FERREIRA sur l'enregistrement des données et leurs sauvegardes. Ces questions seront traitées lors de la prochaine réunion de commission spécifique.

Monsieur le Maire précise qu'une connexion internet va être installée à la bibliothèque.

Mme COPIN prend la parole pour faire remarquer qu'il faudra aider les personnes de la bibliothèque à enregistrer, couvrir et scanner les quelques 2000 livres à sa charge. Mme Copin propose son aide.

Après en avoir délibéré, Oui la lecture de la convention par Monsieur le Maire, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions - Mmes JEHANNE et BACOT) :

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de partenariat relative au fonctionnement d'une bibliothèque et l'avenant pour la dotation de matériel informatique.

Questions Diverses

✓ M. VANDENBERGHE demande que soit ajouté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur pour Gaz de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.

Le Maire.